

Cette présentation a été effectuée le 22 novembre 2016, au cours de la journée « Rendre l'environnement bâti sain et sécuritaire pour les citoyens à l'échelle municipale : on se donne les moyens! » dans le cadre des 20^{es} Journées annuelles de santé publique (JASP 2016). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section *Archives* au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.



**POUR UN ENVIRONNEMENT BÂTI SAIN ET SÉCURITAIRE :
LE COFFRE À OUTILS DES MUNICIPALITÉS ET DES
MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ**

Présentation de François Lestage,
président de l'AARQ
MRC de Marguerite-D'Youville

Journée annuelle de la santé publique
22 novembre 2016



Contenu de la présentation

1. La fonction d'aménagiste régional
2. L'aménagement du territoire au Québec
3. Le schéma d'aménagement et son évolution
4. Les outils pour un environnement bâti sain et sécuritaire

1^{re} partie

La fonction d'aménagiste régional



1. La fonction d'aménagiste régional

Apparue au début des années 80

- Adoption de la LAU et la création des MRC

Mandat

- Faire correspondre les aspirations des élus municipaux dans le respect des orientations gouvernementales et du cadre législatif

Développement des territoires

- Œuvrent à ce que le développement des territoires s'effectue en respectant un équilibre entre les variables sociale, environnementale et économique des milieux de vie

Des professionnels polyvalents

- Des gestionnaires, des coordonnateurs, des conseillers et des analystes



1. La fonction d'aménagiste régional

Les organisations municipales supralocales sont :

- La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
- Les 87 MRC
- Les 14 municipalités et agglomérations qui n'appartiennent à aucune MRC, mais qui exercent des compétences en aménagement du territoire



2^e partie

L'aménagement du territoire au Québec



2. L'aménagement du territoire au Québec

L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire consiste en une planification concertée d'interventions politiques et techniques visant un développement ordonné et harmonieux des milieux de vie de la population sur un territoire donné.

Au Québec, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) définit les instruments de planification nécessaires au développement du territoire québécois. Cette loi détermine également les responsabilités des acteurs politiques à l'œuvre sur le territoire.

Le schéma d'aménagement

(articles 5, 6 et 7 de la LAU)

Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement.

Contenu obligatoire et contenu facultatif

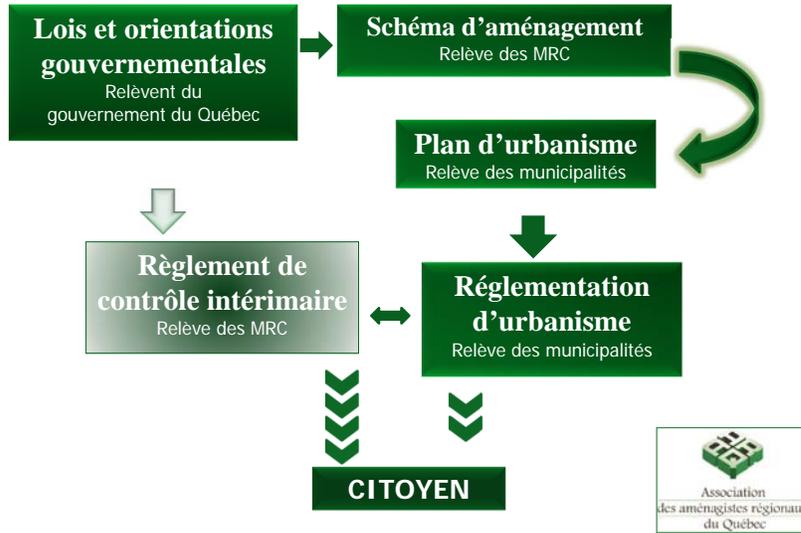


2. L'aménagement du territoire au Québec

Palier	Outil	Échelle
Gouvernement MAMOT	Orientations gouvernementales	
Métropolitain CMM-CMQ	PMAD	
Régional MRC	SAD	
Local Municipalités	Plan et règlements d'urbanisme	



2. L'aménagement du territoire au Québec



3^e partie

Le schéma d'aménagement et son évolution



3. Le schéma d'aménagement et son évolution

Quelques constats au niveau du schéma d'aménagement

1^{re} génération des schémas :

- Tout était à faire...
- Premiers RCI
- Apparition de normes minimales
- Contenu dicté par la LAU

2^e génération des schémas :

- Orientations gouvernementales – Juin 1994 (M. Claude Ryan)
- Défis de la gestion de l'urbanisation
- Contrôle des activités en zone agricole permanente
- Planification des infrastructures de transports

3^e génération des schémas :

- Nouvelles orientations et Loi à venir...
- Quelques exemples (MRC)
- Défis d'intégration des différents milieux



3. Le schéma d'aménagement et son évolution

Chantiers des orientations gouvernementales (2012)

11 chantiers thématiques divisés en 5 blocs

1. Le développement durable des milieux de vie
2. Le développement durable des ressources naturelles
3. La protection des milieux naturels
4. La gestion intégrée des ressources en eau
5. La sécurité des personnes et des biens



3. Le schéma d'aménagement et son évolution

Développement durable des milieux de vie

- Gestion de l'urbanisation (MAMOT)
- Mobilité durable (MTQ)
- Réduction des GES (MDDELCC)
- Santé et saines habitudes de vie (MSSS)
- Aménagement culturel du territoire (MCC)

Le développement durable des ressources naturelles

- Forêts, *mines*, territoire et faune (MERN) (MFFP)
- Ressources énergétiques (MERN)
- Territoire et activités agricoles (MAPAQ)



3. Le schéma d'aménagement et son évolution

La sécurité des personnes et des biens

- *Glissements de terrain* (MSP)
- Érosion littorale (MSP)
- Risques industriels majeurs (MSP)
- Nuisances (MAMOT)
- Inondations (MDDELCC)

La protection des milieux naturels (MDDELCC)

La gestion intégrée des ressources en eau (MDDELCC)



4^e partie

Les outils pour un environnement bâti sain et sécuritaire



4. Les outils pour un environnement bâti sain et sécuritaire

Peut-on imaginer un rôle pour les municipalités et les MRC dans le développement d'environnements sains et sécuritaires?

Pour aider à assumer ce rôle, quels sont les outils dont disposent les municipalités et les MRC qui leur permettent de développer des environnements sains et sécuritaires?

Parmi ces outils, y en a-t-il qui se sont révélés plus efficaces que d'autres?



4. Les outils pour un environnement bâti sain et sécuritaire

L'aménagement du territoire au Québec « un geste politique »

L'aménagement du territoire est en mode **RÉACTION** plutôt qu'en mode **PLANIFICATION** :

- Normes minimales
- Périmètres d'urbanisation
- Planification du territoire agricole
- 3e génération : – meilleure intégration des enjeux...
– construire la ville sur la ville...

Un meilleur environnement bâti passe par :

- Une réécriture des orientations gouvernementales
- Un travail en amont entre les différents intervenants
- Une approche empirique doit être privilégiée

Les aménagistes régionaux maîtrisent les outils d'urbanisme

Le schéma de la MRC de Rouville est une référence!



4. Les outils pour un environnement bâti sain et sécuritaire

3^e génération des schémas d'aménagement...

Nouvelles orientations gouvernementales – Nouveaux défis

Objectifs du renouvellement :

- Mieux définir la contribution de l'aménagement du territoire dans la prise en compte des enjeux actuels
- Tenir compte de la volonté du gouvernement d'intervenir notamment en matière de développement durable, d'occupation du territoire, de mobilité durable, de santé et de qualité de vie de même que de changements climatiques
- Mieux définir et clarifier les attentes envers le milieu municipal

Le travail en amont est essentiel...

On aura beau avoir un coffre à outils bien rempli... la formule gagnante passe par le savoir-être!



4. Les outils pour un environnement bâti sain et sécuritaire

Pour conclure...

Multiplier les échanges et une meilleure coordination entre la santé publique et les aménagistes régionaux – nouveaux partenariats

Les aménagistes régionaux de plus en plus présents et impliqués :

- Prendre soin de notre monde – Comité de coordination national
- Regroupement pour un Québec en santé
- Les aménagistes présents en Montérégie (2012)
 - Congrès 2013 *Santé environnementale et SHV*
 - Congrès 2016 *Prendre soin de notre monde, parce que ça donne des résultats!*

L'intervenant sur le terrain doit se préoccuper du niveau décisionnel (Terrain-Municipal-Régional-Métropolitain-National)

Outre les outils réglementaires d'urbanisme, il faut s'assurer de viser le bon porteur dans le milieu municipal... À ce titre, l'aménagiste régional peut agir comme agent de changement.

